

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

(Franc de Port.)

3me année.

Sainte Anne de la Pocatière, 1er juin 1864.

Numéro 15.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT:

CANADA — 3s. 9d., payable invariablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

La guerre est la dernière raison des peuples
l'Agriculture doit en être la première.

ANNONCES:

Première insertion 8cts. la ligne,
Insertions subséquentes 2 " "Pour annonces à long terme, conditions
libérales.Emparons-nous du sol, si nous voulons con-
server notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

Fête de St. Isidore.

Dans notre dernier numéro, nous n'avons pu dire qu'un mot des discours qui ont été prononcés le jour de la fête de St. Isidore, patron de l'Ecole d'agriculture de Ste. Anne, et de tous les cultivateurs; mais aujourd'hui, l'espace nous manquant encore, nous écrivons volontiers la place de notre causerie ordinaire au discours de M. Fafard. Ce discours placera nos lecteurs dans un ordre d'idées plus attrayant que celui dans lequel la nature de notre sujet nous force de les entretenir depuis bien longtemps déjà. Nous espérons qu'ils accepteront ce petit moment de repos, après une excursion aussi longue à la recherche des secrets pour enrichir le sol, malheureusement trop peu appréciés.

Nous ne croyons pas sans à propos de dire ici au public que M. Fafard a suivi le cours d'étude du Collège de Ste. Anne jusqu'à la fin de la rhétorique, et qu'alors il abandonna la maison pour embrasser la carrière agricole; et depuis deux ans, il s'est livré à l'étude de cet art avec zèle et succès. Son exemple, nous espérons, produira une heureuse influence sur plusieurs des jeunes gens de nos maisons d'éducation.

Quant au sermon du Révd. M. Méthot, nous lui accordons l'espace consacré d'ordinaire à la littérature. Nous aurions voulu le publier en entier, c'eût été lui rendre une parfaite justice, mais le cadre trop restreint de la *Gazette* ne nous permet pas d'en reproduire que les endroits les plus saillants, nous contenons, pour le reste, d'une analyse aussi fidèle que possible.

DISCOURS DE M. AUGUSTE FAFARD.

Messieurs,

Quatre ans et demi se sont à peine écoulés depuis le jour où vous assistiez en foule, citoyens de Ste. Anne, à l'imposante cérémonie du 10 octobre 1859; où Monseigneur bénissait au nom de la religion, le nouvel édifice consacré à l'éducation agricole de nos jeunes cultivateurs canadiens. Eh bien, que de choses se sont passées depuis cet instant si mémorable dans la vie de toute

l'institution! Vous le savez tous, à cette époque bien des préjugés existaient contre cette nouvelle œuvre, si humble dans ses commencements. Mais ces préjugés, n'avaient rien d'étonnant. Jamais dans ce pays, la population de nos campagnes n'aurait entendu parler d'une œuvre de ce genre, d'une œuvre surtout, qui froissait parfois leurs opinions, et semblait les taxer d'incapacité. Il s'agissait de former l'opinion, non seulement des gens influents et instruits, mais encore de la classe agricole; or on sait bien que l'opinion de toute une nation ne se fait pas en un jour; c'est à l'œuvre du temps. Mais des jours plus heureux réservaient pour plus tard, à l'Ecole d'agriculture de Ste. Anne, la gloire d'avoir remporté une victoire sans laquelle elle n'eût jamais pu prospérer; aujourd'hui plus que jamais on reconnaît l'état arriéré de notre agriculture, et de toutes parts, on cherche avec ardeur les moyens d'y porter remède. Aujourd'hui donc, une circonstance à peu près analogue à la première nous réunit tous dans ce même lieu, non plus pour inaugurer, mais bien pour constater les succès qui ont couronné cette entreprise, dont le but, si noblement inspiré, a été poursuivi avec tant de constance.

On me permettra donc de prendre en ce moment la parole pour essayer de soumettre à vos réflexions quelques considérations que je vois appliquées dans les armoiries du modeste drapeau que l'Ecole d'agriculture de Ste. Anne accepte aujourd'hui pour le sien propre: *Cruce et ingenio, ence et aratro*. C'est par la croix et le génie, c'est par l'épée et la charrue que naissent, vivent et grandissent les peuples. C'est par la religion que se conservent, chez une nation, l'équité et les bonnes mœurs, première condition du bien-être matériel et moral. C'est la science qui la première trace la route au progrès matériel, seconde condition de l'existence des peuples. C'est l'épée qui les mettra en défense contre les injustes dépradations de leurs ennemis, et les aidera à défendre leurs droits contestés, et leurs foyers envahis; c'est l'épée en un mot, qui les fera respecter de leurs ennemis.

Mais, à part la religion, qui toujours et partout doit conserver le premier rang, tous ces grands moyens d'existence et de prospérité ne sont que des accessoires; tous, ils sont dépendants d'un art sublime entre tous les arts, et sans lequel les autres ne sauraient jamais exister. En effet, de quelque utilité que puissent être, pour nous, l'industrie, qui assujétit au service de l'homme toutes les forces de la nature, et lui soumet tous les

éléments de la terre ; le commerce, qui rapproche les peuples, et leur permet d'échanger leurs produits mutuels, pour que chacun mette à profit les richesses de tous ; le commerce, par lequel l'ancien monde tend la main au nouveau, pour recevoir en retour les riches produits de celui-ci ; de quelque utilité, dis-je, que tout cela puisse être, ce n'est rien encore en comparaison des immenses avantages que nous procure l'agriculture, cet art qui fut la première occupation de l'homme condamné au travail : *Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front*, lui dit le Seigneur, *tu cultiveras la terre*. Et voilà pourquoi, messieurs, on n'a jamais pu, dans aucune langue, avilir rien de tout ce qui touche à l'agriculture : la bêche, la charrue, la herse, la faucille, tous les instruments de culture, seront toujours des roms honorés dans tous les idiomes, fidèles interprètes des vrais besoins et des vrais sentiments de l'humanité.

En effet, n'est-ce pas l'agriculture qui est la première nourrice du genre humain ? Si l'industrie est si utile, si le commerce rend de si grands services, ne sont-ils pas subordonnés, tous deux, à l'agriculture ? Ne sont-ils pas ses tributaires, puisque l'industrie ne sert qu'à transformer en objets usuels les produits de l'agriculture, et le commerce à les échanger contre d'autres produits qui ne peuvent nous venir que des contrées plus éloignées ? Or donc, sans agriculture point d'industrie, point de commerce, et par conséquent, point de progrès matériel ; or sans progrès matériel, les peuples végètent, traînent une existence pénible, et périssent.

Mais, de plus, la société doit à l'agriculture, ce qui n'est pas moins nécessaire à une nation que le pain matériel et les richesses, des mœurs tempérantes, des vertus fortes et viriles, des races robustes. L'ordre, l'économie, la prévoyance, la tempérance sont nécessaires aux travaux des champs. Les rudes labeurs de la culture imposent une vie sobre et réglée, endurent aux fatigues, et trempent les caractères en fortifiant les corps. De tous temps, on a remarqué les vertus de la race agricole, ses mœurs plus pures, sa patience infatigable aux travaux, sa frugalité modeste, son bon sens et sa loyale équité. N'est-ce pas, en effet, dans les campagnes que se recrutent les meilleurs soldats de toutes les armées ? Puis, c'est encore dans les campagnes que se trouve une autre milice, celle du clergé. Le prêtre, le soldat, le laboureur, joignez-y le magistrat, et vous aurez les grands éléments qui constitue la vie d'un peuple.

Or donc, puisque l'agriculture est si noble et si utile, puisque ses résultats sont si grands et si merveilleux, quel respect ne devons-nous pas avoir pour ceux qui la pratiquent, et qui en font l'unique occupation de leur vie ? Quelles louanges dignes de ceux qui font tant de sacrifices pour réhausser encore la dignité de ce bel état, qu'on ne regarde plus aujourd'hui comme un vil métier, capable tout au plus d'occuper les geus les plus ignorants, mais bien comme une carrière capable de mettre à profit les connaissances et l'habileté des hommes les plus intelligents et les plus instruits.

Honneur donc aux heureux instigateurs d'une si digne institution destinée à rendre de si importants services à notre jeune pays ; honneur à ceux qui ont fait de si généreux efforts pour lui conserver l'existence, et la faire prospérer jusqu'à ce jour malgré les nombreux obstacles qui auraient pu arrêter sa marche. Et espérons que dans quelques années on ne parlera plus de l'École d'agriculture de Ste. Anne, comme d'une institution naissante, chancelante encore sur ses bases, mais bien comme d'une pépinière d'où sortiront plus tard des hommes capables de faire honneur à leur pays et de défendre les intérêts de leurs compatriotes.

Il me reste maintenant à accomplir un devoir, devoir bien doux dont je m'acquitte avec empressement au nom de mes confrères. Citoyens de Ste. Anne, nous vous remercions dans toute la sin-

cérité de notre cœur, de la bienveillante attention que vous voulez bien nous porter, attention qui vous a fait aujourd'hui abandonner les travaux de vos champs pour venir honorer cette petite fête de votre présence. Merci pour nous et pour ceux qui nous succéderont dans l'étude du premier de tous les arts ; merci au nom de l'institution, merci au nom de la patrie. Merci à MM. les supérieurs et professeurs du Collège de Ste. Anne, dont la présence relève si hautement l'éclat de cette solennité. Merci à vous tous, Messieurs les élèves du Collège, qui par l'harmonie de vos chants et le brillant de votre musique, avez su donner à cette démonstration l'éclat qui caractérise si bien toutes vos fêtes. Fidèles amis de notre première jeunesse, compagnons assidus de nos jeux et de nos ébats, témoins sans haine et sans jalousie de nos premiers succès et de nos premiers revers, soyez en ce moment l'objet de nos plus sincères remerciements. Autrement vous fûtes nos confrères, aujourd'hui vous êtes nos amis et soyez persuadés que le souvenir de ce premier témoignage d'amitié que nous recevons de votre part, restera longtemps gravé dans nos cœurs.

Maintenant espérons que lorsque plus tard nous nous rencontrerons sur un autre théâtre, lorsque tous nous serons entrés dans la vie sociale, espérons, dis-je, que les liens qui nous unissent deviendront de plus en plus forts, et que jamais nous ne briserons les liens qui nous unissent aujourd'hui si étroitement. Tous, nous travaillerons, avec ardeur, au succès de la grande cause, qui seule, peut rendre un peuple grand, heureux, et prospère,—l'agriculture.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Nous devons reprendre aujourd'hui, ainsi que nous l'avons promis, certains détails relatifs aux travaux de l'esprit parmi nos concitoyens canadiens-français. Il s'agit des publications littéraires et morales mises au jour depuis quelques temps. Comme de raison, nous ne pouvons faire droit à celles qui ne nous ont pas été adressées.

Disons d'abord qu'un bon esprit général comme déjà nous avons eu l'occasion et la satisfaction de le faire remarquer, caractérise heureusement ces utiles publications.

Nous avons à cœur surtout de signaler celles de ces publications qui visent avant tout, au perfectionnement moral et intellectuel des lecteurs. Ainsi, *l'Echo du Cabinet de lecture* offre, dans ses derniers numéros, un excellent travail sur la *liberté de penser*. On y définit d'abord très-exactement cette liberté en disant qu'elle est "le pouvoir légitime de faire une chose." Ce qui revient à dire, comme d'autres bons esprits l'ont exprimé avec une égale justesse : "la liberté est le pouvoir de faire le bien." Rien de plus vrai, attendu que le triste pouvoir de faire le mal, ou le pouvoir illégitime de faire une chose, n'est pas la liberté, mais la licence. La licence n'est qu'une faculté animale, et non humaine, par laquelle l'homme, sans délibérer, ou par ignorance ou méchanceté, fait quelque chose en dehors des lois divines et humaines qui constituent et constatent l'ordre, la légitimité, la moralité des actions de la créature intelligente. La liberté donc, pour être telle, doit s'exercer légitimement, et la légitimité ne

peut exister que dans les lois divines et humaines qui constituent et déterminent le bien. Avec des principes tels, aussi clairs qu'ils sont vrais, ce sera toujours un problème désolant et difficile à résoudre, dans une société catholique, que celui d'y mettre, dans les œuvres comme dans la pensée et les paroles, la licence à la place de la liberté. Que l'esprit égaré des sectes ou du philosophisme indépendant opère malheureusement et naturellement ce triste résultat, c'est tout aisé à croire; mais qu'au sein du catholicisme, qui est le fondement primordial et divin du vrai et du bien, on confonde ou l'on fusionne la liberté et la licence en diverses matières mises par leur nature en dehors des faux jugements de l'opinion ou de l'examen privé, voilà qui étonne, qui afflige, et qui ne se comprend guère. Car, dit l'auteur, en toute raison: Nous n'avons pas plus la liberté de nous tromper que de mal faire.

On ne saurait trop répéter et reproduire de si utiles enseignements parini nous, puisque nous avons, en Canada comme ailleurs, paraît-il, de ces hommes fort à plaindre, qui, ajoute l'auteur, "tout en se disant catholiques d'esprit et de cœur, soutiennent en théorie et même en pratique la doctrine du libre-examen avec autant d'acharnement et d'exagération que peuvent le faire nos frères séparés et les rationalistes les plus avancés." C'est un mal, hélas! qui, de nos jours, séduit çà et là plusieurs catholiques, même remarquables. Un Monsieur Acton, en Angleterre, converti au catholicisme, et auteur d'une *Revue* estimée sous plusieurs rapports, s'est cru lui-même atteint dans ses principes faussement libéraux en vertu d'un reste de rationalisme protestant, par un Bref que Sa Sainteté, Pie IX, vient d'adresser à l'Archevêque de Munich contre la doctrine du Docteur Doellinger, entaché de ce même faux libéralisme dont tous nos politiques empruntent le nom sans trop savoir exactement la chose. Ce Bref a eu aussi une autre portée, paraît-il, c'est de mettre un peu sur le qui-vive en matière de libéralisme, même parlementaire ou constitutionnel, les hommes, du reste, éminents sous beaucoup d'autres rapports, qui composent ce qu'on appelle, en France, l'École du Correspondant, ou les catholiques libéraux.

La *Revue Canadienne*, comme l'*Echo du Cabinet de Lecture*, a donné sur la liberté de penser ou le rationalisme des enseignements non moins exacts, utiles et opportuns. Puis-ent ces enseignements et autres analogues avoir des lecteurs nombreux et dignes d'eux! Rien de plus propre, après l'enseignement de la chaire chrétienne, à rendre de plus en plus, parmi nous, la science et la littérature canadienne sérieuses et catholiques avant tout. Il n'est guères permis aux catholiques de n'étudier que pour étudier. L'art pour l'art, la science de même, avec toutes les autres connaissances accessibles à l'esprit humain, ont constitué l'étrange et funeste désarroi qui trouble et secoue le monde aujourd'hui jusque dans ses fondements. Nulle part, on ne s'entend plus, en Canada comme ailleurs. Les principes manquent, ou on les fausse, ou on leur fait la chasse comme à des importuns ou à des ennemis. Dieu, l'étude, avec une volonté plus souple et

plus courageuse, ramèneront partout, en tout, et chez tous, les principes. Prions qu'il en soit ainsi bientôt, car la vapeur, le progrès, la science, la liberté, les aspirations des peuples et le droit nouveau des Souverains, tel qu'on entend ces choses aujourd'hui, ne suffisent pas, soyons en sûrs, pour faire marcher le monde vite et avec sécurité.

La *Revue Canadienne*, avec l'*Echo* sont donc deux publications tout-à-fait dignes d'intérêt. La nature saine et élevée des principaux sujets qui y sont traités, l'esprit chrétien qui les anime et les développe, la sage indépendance de leurs auteurs, nullement embarrassés et fourvoyés dans les intrigues et les passions du jour, font que ces deux publications honorent vraiment leur pays, servent la religion en élucidant les principes qui en découlent dans l'intérêt des lettres et du bonheur social et privé.

La *Revue* jusqu'à ce jour mérite toute sorte de crédit auprès des hommes instruits, et particulièrement auprès des jeunes aspirants ou débutants dans la carrière des professions libérales; puisque ce recueil a déjà prouvé et paraît bien décidé à prouver toujours qu'il a pris au sérieux son excellent programme, savoir, l'étude au point de vue catholique, de la philosophie, de l'histoire, du droit, de la littérature, de l'économie sociale, des sciences, de l'esthétique, de l'apologétique chrétienne, et, bien entendu, de la religion, qui seule, donne une base et une fin solide et souveraine à toutes ces choses.

Le concours que plusieurs prêtres distingués ont promis et ont déjà donné à la *Revue*, ainsi qu'à l'*Echo*, est une raison de plus en faveur de l'estime générale que mérite ces deux publications. Là, d'un autre côté dans l'état d'hostilité et de confusion où se trouve aujourd'hui le journalisme politique, pourront se réfugier les écrivains qui sentent le devoir de servir la vérité et leur pays purement et simplement dans l'indépendance des principes, et non dans le culte passionné et éphémère de tels ou tels hommes.

Les deux dernières livraisons de la *Revue Canadienne* dans la plupart des sujets qu'elles contiennent, sur-tout ceux intitulés, le *Rationalisme*, la *Destinée providentielle de Rome*, le *jugement erroné de M. Renan sur les langues sauvages*, l'*Étude sur Mgr. Hughes*, la satire contre le *Réalisme* et le *Romantisme*, le travail très-utile sur la *Coutume de Paris*, ainsi que les *Réflexions sur l'Art*, justifient amplement l'estime et l'intérêt que l'on doit attacher aux travaux de cette utile publication.

Du reste, ce n'est pas dans l'étroit espace d'une *Histoire de la Quinzaine* qu'on peut émettre autre chose qu'une vue d'ensemble dans l'appréciation que nous donnons ici. Disons encore pourtant que le style, en général, et celui des principaux articles en particulier, pur, facile, souvent remarquable, se trouve par ces qualités, en pleine conformité avec la gravité des sujets.

Dans les derniers numéros de l'*Echo*, nous lisons une lecture de M. A. Michel, pleine d'instruction spéciale sur la *recherche, l'examen et l'exploitation des terrains miniers*. L'auteur avoue que notre Bas-Canada offre, comme ailleurs, de grandes espérances en ce

genre de richesse. Cependant, en homme prudent et expérimenté, il prévoit des mécomptes et en avertit à temps les esprits trop empressés ou trop cupides.

Une autre étude d'à propos et très-exactement pensée se lit dans l'*Echo*. Elle a trait au droit du clergé d'être citoyen. Nous n'en parlerons pas aujourd'hui d'une manière précise, vu que la dernière partie de ce travail ne nous est pas encore parvenue. Cette partie est scabreuse dans la pratique; espérons que le respectable auteur, M. Genan, prêtre, saura s'en tirer avec autant d'exactitude et de prudence qu'il l'a fait pour les parties déjà traitées.

L'*Echo* admet une grande variété de sujets, tous d'un excellent esprit et propre à intéresser les amis des lettres, des bonnes mœurs, de la religion et du véritable patriotisme. Ce recueil a des collaborateurs non moins dignes et éclairés que ceux de la *Revue*. Aux vrais amis du bien donc, à encourager et à faire connaître de si utiles publications. Montréal a bien des titres assurément de vraie gloire et de vrai mérite au point de vue religieux, intellectuel et moral. Les publications périodiques que nous venons de citer ne font que rehausser et compléter ce mérite et cette gloire.

Dans un genre moins sérieux, mais, jusqu'ici, d'un esprit plein de bonnes intentions et d'un talent très-prononcé, le journal *Les Beaux-Arts*, assez récemment mis au jour, a bien sa digne place dans la ligne de mérite et d'honneur que suit si heureusement la grande cité de Montréal. Nous avions pensé d'abord que le nouveau journal n'était à peu près que musical. Or, comme nous n'apprécions la musique qu'autant qu'elle doit avoir, comme toute chose analogue un langage sérieux et des principes remontant, avant tout, jusqu'à l'Éternel auteur de toute chose; et que d'un autre côté, au siècle des abus de talent dans lequel nous vivons, rien peut-être n'a signalé davantage ces abus que la musique, nous étions comme un peu prévenu sur l'importance et l'utilité du nouveau journal. Cependant, il est juste d'en revenir franchement, et de dire tout haut que *Les Beaux Arts*, à part la partie toute musicale, au point de vue mécanique ou mathématique, laquelle, ainsi que la partie consacrée au roman dans la *Revue Canadienne*, n'entre point dans le cercle de nos appréciations, offrent un recueil de lecture presque splendide quant à la forme, et agréablement et utilement varié quant au fond. Il a en vue, comme les deux recueils dont nous avons déjà parlé, d'intéresser ou d'instruire par une *revue mensuelle des sciences des lettres et de l'industrie*. Ce plan bien rempli, comme il paraît l'avoir été jusqu'ici, ne peut que réclamer justement, en faveur de l'œuvre, une part marquée dans l'estime publique. Avec nos autres publications littéraires de Québec, déjà connues et hautement appréciées dans leur genre, nous ne voyons guère le triste besoin qu'aurait l'esprit canadien-français de chercher dans les mauvais romans français, anglais ou américains, ce qu'ils trouveront à bonnes sources, dans notre littérature courante.

Le *Nord*, nouveau journal dont nous n'avons reçu

que le premier numéro, entre particulièrement dans la catégorie politique, quoique, d'après son *prospectus*, il se fasse un devoir et un but, entre autres choses, 1o. de servir les intérêts de l'*agriculture et de la colonisation*; 2o. de faire connaître les inventions, les découvertes, les améliorations utiles à l'*industrie et à l'agriculture*; 3o. de publier une littérature saine et instructive, et particulièrement nationale; 4o. de favoriser le développement de nos exploitations minières. Le *prospectus* termine par ces paroles: "Nous déclarons franchement que nous ne voulons être à la remorque d'aucun parti." Il y a d'autres publications assez récentes appartenant à la même catégorie, dont nous n'avons pas encore reçu l'échange avec la *Gazette des Campagnes*. Nous ne pouvons par conséquent en faire connaître l'importance ou l'utilité.

Nous remettons forcément à la prochaine *Quinzaine* l'appréciation de la *Vie de la sœur Couombe*, et de quelques autres œuvres récemment publiées. Les détails sur les événements du pays et sur ceux de l'étranger sont soumis également aux mêmes circonstances.

CORRESPONDANCES.

Culture du melon.

(Suite.)

On fait une fosse de 7 à 10 pieds de long sur 4 à 5 de large, avec une profondeur de 2 à 3 pieds que l'on remplit de fumier frais de cheval, bien foulé et bien pressé; le fumier devra de plus s'élever d'un pied environ au-dessus du sol. On pourra mêler à ce fumier un quart environ de fumier frais de vache pour tempérer la chaleur de celui de cheval, qui quelquefois devient excessive et disparaît promptement, comme nous verrons plus loin. On expose cette fosse de manière qu'elle puisse bien recevoir le soleil du midi et être à l'abri du vent du nord autant que possible.

Cette couche étant ainsi préparée on étend depuis 6 à 7 pouces, de terreau composé comme suit: 1o. moitié terre franche; 2o. un quart de terreau gras et vil; 3o. un quart dans lequel on fait entrer, par parties à peu près égales, du crotin de mouton et de cheval, de la fiente de pigeon et de la bouse de vache bien consommée. Les terres d'égouts, les boues de voirie, les curures de mares ou de fossés bien muries et maniées, rendent cette composition meilleure encore. Il est bon, avant de l'étendre sur le fumier de la couche, de l'avoir passée à la claie et mêlée. On doit aussi laisser murir ensemble cette composition pendant un an, la mêler et manier fréquemment.

En Allemagne et en Hollande, les jardiniers composent leurs terres à couche, d'un tiers de terre grasse, d'un tiers de curures et d'un tiers de terreau bien consommé, muris ensemble pendant un an, fréquemment mêlés et maniés. Miller recommande, pour l'Angleterre, deux tiers de terre grasse et légère, avec un tiers de fumier de vache, réduit en terreau et bien manipulé pendant un été et l'hiver suivant.

On fait les couches en mars ou en avril: je pense que le meilleur temps se trouve entre le 15 et le 20 avril: il me semble qu'il est pour le moins inutile de les faire plus à bonne heure, parceque les jeunes plants languissent et perdent beaucoup de temps quand on les transplante avant le mois de mai, chose qu'on

est obligé de faire pourtant quand on sème la graine avant le mois d'avril.

Quand la fosse a été bien remplie de fumier frais de cheval mêlé avec un peu de fumier aussi frais de vache, foulé et bien pressé, comme il a été dit déjà, et qu'on l'a recouverte d'une des compositions mentionnées plus haut, on place dessus une boîte recouverte d'un châssis, qui puisse s'ouvrir à volonté et qui doit avoir été préparé d'avance, et être à peu près de la grandeur de la fosse. La fermentation s'établit bientôt dans le fumier de cheval et de vache, et pousse sa chaleur dans le terreau qui le recouvre. On s'aperçoit facilement, en y enfonçant la main, que le terreau est devenu chaud, et jette son feu : c'est ordinairement du 3 au 6 juin.

C'est alors qu'il faut semer les graines qui doivent être de deux ou trois ans : ces graines ainsi vieilles ont la réputation d'être les meilleures, en ce que les pieds qu'elles donnent ont moins de cette vigueur surabondante qui n'est qu'une force apparente et un luxe stérile.

Quelques auteurs conseillent de laisser tremper la graine de melon dans du vin blanc pendant plusieurs heures avant de la semer : pour moi, par respect pour un souvenir qui m'est cher, je continue à pratiquer la méthode qui consiste à faire tremper la graine dans du lait tiède pour hâter la germination ; mais je pense que ces deux méthodes ne sont pas absolument nécessaires, et que l'on peut s'en passer facilement, quand la couche est bien conditionnée, et que le terreau est d'une bonne composition, car alors, la graine ne manque pas de pousser au bout de 5 à 6 jours.

Quand le plant est devenu fort, et qu'il commence à pousser sa 5^{me} feuille, on le transplante alors sur une autre couche, faite et recouverte de la même manière que la précédente, et longue suivant le besoin et la quantité de jeunes plants que l'on veut repiquer.

(A continuer.)

UN AMATEUR DE JARDIN

Foin haché donné aux chevaux.

Monsieur le Rédacteur,

Un de mes confrères s'étant engagé de faire part à vos lecteurs d'une expérience, que nous commençons alors, le 31 mars 1864, au sujet du foin haché donné aux chevaux, permettez qu'à son défaut j'accomplisse cette tâche. D'abord l'expérience a été faite sur deux chevaux seulement. On avait pris les deux plus épuisés, après les charroyages. A la fin d'avril ces deux chevaux étaient tout *revenus* et à peu près les plus en ordre de l'écurie. Ce succès fut assez satisfaisant pour étendre l'expérience à tous les chevaux de la ferme, au nombre de douze.

Voici le détail de l'expérience prolongé tout le mois de mai :

On a donné par jour, pour chaque cheval : fourrage haché, 16 lbs., et 8 ou 16 lbs. d'avoine, suivant le travail, au lieu de 24 lbs. de foin long et même quantité d'avoine. Ainsi, pour tous les chevaux, 96 lbs. de foin d'épargne par jour, et par mois 2880 lbs. ou 192 bottes, qui, à \$8,00 donnent \$15,36 ; frais de la coupe du foin, 5 journées de deux hommes, à \$0,40 par jour, \$4,00 ; profit net, \$11,36.

Les chevaux de la ferme ont supporté les travaux de la saison qui sont à peu près finis, mieux que les années précédentes, et ils se sont conservés en bon état, s'ils n'ont pas même quelque peu engraisés.

Ecole d'agriculture de Ste. Anne, 31 mai 1864. O. C.

Essais.

Un ami de la *Gazette* nous demande notre opinion sur quelques essais qu'il a faits ; il désire une réponse privée ; mais comme son exemple peut être utile à un grand nombre de nos lecteurs, nous croyons devoir reproduire ici ce qu'il nous écrit et rendre public l'approbation que nous accordons à de si sages expériences. Notre correspondant nous pardonnera notre indiscretion, en considération du motif qui nous porte à agir ainsi. Tout ce que nous pouvons lui accorder, c'est de taire son nom.

Monsieur,

« Voici des essais que j'ai faits et sur lesquels je demande votre opinion. J'ai incliné le pavé de mes étables, sous ces pavés, j'ai placé une boîte dans laquelle j'ai fait jeter tout le fumier de mes animaux ; elle est aussi dans une position à recevoir toutes les urines. Un canal en bois est placé sous cette boîte et est destiné à recevoir le purin et à le conduire dans un endroit d'où je peux le recueillir facilement. Voici maintenant le résultat de mon expérience : depuis le printemps le purin s'écoule avec abondance. Je ne crois mieux faire que de l'utiliser en l'employant à l'arrosage de mes arbres fruitiers, tels que gadeliers, groseilliers, ainsi que de tous les légumes de mon jardin. Mes fleurs de différentes espèces ont aussi leur part dans le partage, etc. Que pensez-vous de ce procédé ?

« En second lieu, j'ai voulu employer une partie de ce purin à faire l'expérience conseillée, dans votre *Gazette*, par un correspondant de St. Guillaume d'Upton. J'ai donc mis de cette liqueur dans un tonneau et j'y ai fait tremper 6 minots de bon blé pendant six heures. Une heure avant de le retirer, je l'ai chaulé, en ajoutant au purin une quantité de lait de chaux telle que conseillée. Je l'ai ensuite fait sécher au soleil, et je l'ai fait semer et herser la même journée.

« J'ai conseillé à plusieurs personnes de suivre mon exemple, mais j'ai voulu leur faire éviter la faute que j'avais commise, en ne laissant tremper mon blé que pendant 6 heures, et je leur ai fortement recommandé de le laisser dans le purin 12 heures durant, mais pour les autres grains je n'ai exigé que 6 heures. Que pensez-vous de ce second procédé ? Je vous serai obligé pour un mot de réponse privée. »

Nous serions heureux si tous nos lecteurs montraient autant de zèle et d'empressement à traiter ainsi leur fumier, à recueillir avec tant de soin les urines de leurs étables, qui forment un engrais si précieux et si abondant, et si on mettait moins d'indifférence à répéter les expériences qui ont été tentées ailleurs avec succès.

La seule faute, si on peut lui donner ce nom, que notre correspondant a commise, est de n'avoir pas laissé son grain un temps suffisamment long dans le purin ; mais elle a été amplement réparée dans les conseils qu'il a donnés à ses amis. Nous souhaitons donc à notre correspondant et à ceux qui suivent ses conseils éclairés qu'un plein succès couronne leurs essais.

Escoumins.

Dans notre premier numéro de mars, de l'an dernier, nous avons publié une correspondance sur la fertilité du sol des Escoumins. Notre correspondant nous faisait voir les avantages

que cette partie reculée du pays offrait au colon et que ces avantages seraient doublés, si le Gouvernement ouvrait des routes pour faciliter les communications. Aujourd'hui nous recevons du Révérend M. Boily, curé du lieu, un magnifique échantillon de blé qui a été récolté dans cette localité. Nous n'exagérons rien en disant que nulle part, dans le Canada, il n'a été récolté de plus beau grain, et que cet échantillon est une preuve incontestable de la grande fertilité du sol, si comme nous l'assure ce vénérable prêtre, la récolte presque entière ressemble au grain que nous avons entre les mains.

Nous espérons donc que l'honorable Ministre de la colonisation jettera un regard favorable sur cette petite partie du pays, qu'il fera droit aux justes réclamations des citoyens des Escoumins.

Nous espérons de plus que la *Société de Colonisation* de Québec, qui s'est déjà montrée si libérale envers d'autres localités, ne refusera pas son assistance à celle-ci, qui la mérite à bien des titres.

Verger Canadien.

Nous avons reçu la seconde édition du *Verger Canadien*, et nous offrons nos remerciements à qui de droit.

Cette publication, déjà si utile, est augmentée de deux chapitres d'une grande importance : *culture de la canneberge et de la vigne sous verre*.

L'auteur éprouve un besoin si impérieux de travailler pour l'avancement et l'agrément de ses concitoyens, qu'il déclare dans sa préface que si l'encouragement du public vient suppléer aux moyens pécuniaires, qui lui font défaut, il complètera son travail, en y ajoutant la culture des plantes potagères et de celles destinées uniquement à l'ornement. Il ne tient donc qu'à nous d'avoir un *Jardinier* complet, M. l'abbé Provancher n'attend pour doter son pays d'un tel ouvrage, que l'encouragement qui lui est si légitimement dû.

Que toutes les familles canadiennes s'empressent donc de seconder le zèle si éclairé et si bien dirigé de M. l'abbé Provancher, que toutes se hâtent de se procurer le *Verger Canadien*. C'est un livre qui porte bonheur là où il se trouve, il enrichit ses propriétaires, souvent sans qu'ils s'en aperçoivent. Ainsi comme le nombre d'exemplaires réimprimés est très-restreint, nous invitons les personnes à se le procurer au plus tôt. Ce livre est en vente à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes*.

Esprit d'entreprise.

L'esprit d'entreprise se développe, de jour en jour, au milieu de nous, et nous sommes heureux d'avoir à signaler une nouvelle branche d'industrie manufacturière qui devra être profitable à ceux qui ont le courage d'en faire la première tentative.

Une compagnie vient de s'organiser à Stanfold, dans le but de fabriquer de l'huile ou essence de térébenthine et la résine par la distillation de la gomme de pin.

M. Louis E. Richard, l'un des associés, a fait une demande au Bureau des patentes, à Québec, pour obtenir un brevet en faveur de son procédé. Des échantillons du produit ont été soumis au ministre d'agriculture.

Ces échantillons consistent en huile à l'état brut; l'huile de térébenthine clarifiée et la résine. La térébenthine est parfaite; la résine un peu brûlée, mais c'est un défaut facile à corriger avec l'expérience.

La société se propose d'exploiter son industrie immédiatement et le temps ne saurait jamais être plus favorable à une entreprise de ce genre. Les prix élevés de la térébenthine et de la résine, dû à la guerre américaine, mettront les fabricants canadiens en état d'asseoir leur manufacture sur un pied de stabilité permanente en même temps que profitable pour les associés et le pays.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que nous formons des vœux pour le succès de cette nouvelle industrie qui a un vaste champ devant elle, dans les circonstances présentes. La matière première se trouve en abondance, dans la partie où siège la compagnie et où se trouve le chemin de fer. Autant de raisons premières pour faciliter l'essai de la nouvelle fabrique. — *Défricheur*.

Un discours profitable.

Un correspondant du *Farmer's Cabinet* dit qu'après avoir entendu un excellent discours du Dr. Darlington, devant la Société d'agriculture de Philadelphie, sur le soin qu'on doit donner aux instruments d'agriculture, il prit le parti de mettre à exécution ce qu'il venait d'entendre. Il fit bâtir un hangar dans lequel il serrait avec soin toutes ses voitures, instruments, outils, etc. Au bout de l'année il calcula que tout considéré, son bénéfice n'était pas moins de \$100 par an.

Poids légal du grain et autres articles, en Canada

| | | | |
|------------------------|------------|------------------------------|------------|
| Blé | 60 livres. | Graine de mil | 48 livres. |
| Seigle | 56 " | Chanvre | 44 " |
| Blé-d'Inde | 56 " | Patates, navets | 60 " |
| Avoine | 34 " | Carottes, betteraves | 60 " |
| Orge | 48 " | Oignons, panais | 60 " |
| Sarrasin | 48 " | Sel | 56 " |
| Pois | 60 " | Drèche (<i>malt</i>) | 36 " |
| Lin | 50 " | Pêches sèches | 33 " |
| Fèves | 60 " | Pommes sèches | 22 " |
| Graine de trèfle | 60 " | Son | 20 " |

Un tonneau de mil ou de trèfle ou d'autres foin... 2000 livres.

Un tonneau de paille

Une botte de mil ou de trèfle ou d'autre foin, liée avec du mil

Une botte de mil ou de trèfle ou d'autre foin, liée avec une bart

Une botte de paille

Un chaldron de charbon

DR. F. L. GENAND.

Abonnés à l'Isle du Prince-Edouard.

Nous avons maintenant 37 abonnés à la *Gazette des Campagnes*, de l'Isle du Prince-Edouard. Cette liste considérable est due, en grande partie, au zèle du Révd. M. Belcourt, curé de Rustico. Nous lui offrons, en retour de ses efforts, nos meilleurs remerciements.

Un secret pour les cultivateurs.

Il est important pour tout cultivateur de savoir qu'il peut amener ses vaches à mettre bas le jour au lieu de la nuit. Voici tout le secret : Quand on s'aperçoit que le lait d'une vache diminue, on évite de la traire durant le jour, mais on le fait de grand matin. Par ce seul moyen, on gagnera que la vache mette bas pendant le jour. Deux de nos amis ont essayé cette simple méthode, et ont vu leur désir accompli. Un cultivateur qui a dix-huit vaches, a fait le même essai pendant deux années, et il a si bien réussi, qu'il ne se dérange plus durant la nuit pour elles.—*Rural American.*

Nous avons reçu une nouvelle correspondance sur la culture du sorgho. Nous lui donnerons insertion dans un de nos prochains numéros.

RECETTES.

Poison infallible pour les punaises.

Mélez ensemble une once de bichlorure de mercure (sublimé corrosif) et un demiard d'alcool (esprit de vin). Puis avec les barbes d'une plume d'oie, vous introduisez de ce poison dans les fentes de vos couchettes, etc., etc. Il faut tenir ce poison hors de la portée des enfants, afin d'éviter des accidents.

DR. F. L. GENAND.

Bon ciment.

Prenez de la chaux ordinaire, et mélez-la avec la quantité de goudron nécessaire pour en faire une pâte épaisse. Servez-vous en sans délai, car cette pâte se durcit très-prompement et ne peut s'amollir ni s'émietter. Ce ciment peut servir à confectionner des auges pour les porcs, des dallots et une infinité d'autres articles.—*Idem.*

Teinture chinoise pour préserver les fourrures des ravages des mites.

Faites macérer pendant quelques jours, 1 once de camphre, et 1 once de poivre rouge dans 8 onces d'alcool (esprit de vin) aspergez vos pelletteries, ou autres articles, avec cette teinture, puis enveloppez-les dans des draps.—*Idem.*

Analyse du sermon prêché par le Révd. M. F. X. Méthot, dans l'église de Ste. Anne de la Pocatière, le 10 mai 1864, jour de la fête de St. Isidore, patron de l'Ecole d'agriculture de la même paroisse.

Non oderis laboriosa opera, et rusticationem cretam ab altissimo.—(Eccel. Chap. VII, v. 16.)

Ne fuyez point les ouvrages laborieux, ni le travail de la campagne qui a été créé par le Très-Haut.

Comme on le voit par le texte, M. l'orateur a eu la bonne et heureuse idée de nous parler de l'agriculture, de son origine et de sa noblesse, envisagée sous le point de vue chrétien. Faire comprendre à nos cultivateurs la grandeur de leur état, leur faire sentir la nécessité pour eux de l'estimer et de s'y attacher de plus en plus, devait être le but de cette fête à la fois agricole et religieuse ; or ce but, M. Méthot l'a atteint heureusement. Il a fait l'énumération de toutes les raisons les plus capables de convaincre que l'état du cultivateur a, à lui seul, sous le rapport du bonheur temporel et éternel, des avantages

que n'ont pas les autres professions. C'est Dieu lui-même qui a fait cette profession. " *Le Seigneur Dieu, dit l'Écriture, prit donc l'homme, et le mit dans le paradis de délices afin qu'il le cultivât et qu'il le gardât.*" Avant la chute de l'homme, l'agriculture avait des charmes inconnus depuis, sans doute. Après le péché, la terre a été maudite, et le travail, qui n'était qu'un délassement est devenu une expiation. Cependant, on reconnaît sans peine que, dans cette justice demandant à l'homme une réparation, il y a une grande miséricorde. Dieu n'a pas changé l'état d'Adam après son péché, au contraire, comme pour nous en montrer toute l'excellence, il le confirme dans le même état. *Le Seigneur Dieu, dit encore l'Écriture, le fit sortir ensuite du jardin délicieux, afin qu'il allât travailler à la culture de la terre, dont il avait été tiré.*

Il fait voir ensuite qu'aucun état dans la société n'offre autant de moyens de salut que l'état du cultivateur. L'orgueil et la sensualité, qui font tant de ravages dans nos sociétés, sont peu connues de la classe agricole. Il n'y a point là ce désœuvrement qui pousse à tous les excès. Le cultivateur est l'enfant de la Providence, il a sans cesse besoin d'elle, et il sent ce besoin. " *Le cultivateur est sans cesse en rapport immédiat avec Dieu, a dit l'orateur, il confie, par exemple, à la terre une semence, c'est de Dieu qu'il en attend l'accroissement. Que d'efforts il a intérêt à se faire pour se rendre digne des regards de Dieu ! Conséquemment il lui sera plus difficile de secouer le joug doux et léger de son Seigneur et maître.*

" *Dans les autres professions, quoique le gain vienne aussi réellement de Dieu, il n'arrive à l'homme ordinairement que par l'intermédiaire de ses semblables, et comme naturellement, on oublie facilement Dieu, on finit par s'attacher aux faveurs des hommes : de là les intrigues, les ruses, le mensonge, l'hypocrisie, de là tous les crimes qui désolent la société. Ainsi le cultivateur a plus de facilité que tout autre pour la pratique de l'indispensable vertu d'humilité. Si vous ne ressemblez à l'un de ces petits, nous dit Jésus-Christ, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.* Aussi voyons-nous fréquemment parmi la classe agricole des hommes qui, quoique doués de beaucoup d'esprit, conservent toute leur vie la belle simplicité des enfants.

" *Le cultivateur est enfin naturellement préservé du luxe, qui est l'orgueil traduit en actes. L'Apôtre nous dit, qu'ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous vêtir, nous devons être contents. De la laine de ses brebis ou du lin de son champ, le cultivateur se fait des habits chauds et convenables. Sa nourriture est assaisonnée de beaucoup d'appétit.*"

L'orateur continue ici la narration de l'aisance, de la propreté et du bien-être que présente la ferme d'un cultivateur soigneux et intelligent. Et il poursuit ainsi :

" *La nécessité d'un travail corporel et journalier l'éloigne aussi (le cultivateur) de l'oisiveté, le retient chez lui, et le préserve ainsi de l'ivrognerie, et par là même, de l'impureté.*"

A l'appui de cette vérité, M. l'orateur cite l'opinion de plusieurs écrivains qui sont autorité. Il donne ensuite quelques conseils au jeune homme se faisant cultivateur, lui donnant à entendre qu'il a un intérêt tout particulier à vivre en bon chrétien.

Nous citons encore le passage suivant :

" *L'on comprend maintenant pourquoi les patriarches et les rois*

les plus pieux ont estimé l'agriculture, et l'ont même pratiquée de leurs propres mains : Pourquoi de si illustres évêques ont encouragé cet art de leurs éloquentes paroles, et même de leur exemple, pourquoi notre Seigneur lui-même a montré tant d'attrait pour cette excellente profession, jusqu'à vouloir s'appeler lui-même fils d'un cultivateur : *Pater meus agricola est*. Courage donc, bons cultivateurs, réjouissez-vous, vous avez choisi la meilleure part. Jeunes gens studieux, qui que vous soyez, estimez l'agriculture. O vous que Dieu a choisis entre mille pour être le sel de la terre et la lumière du monde, vous serez aussi cultivateurs, vous cultiverez la vigne du Seigneur.

Enfin, par quelques citations tirées des auteurs anciens, entre autres Virgile et Cicéron, M. l'orateur fait voir que nulle part la vie n'est plus douce, plus calme et plus tranquille que chez le cultivateur, et qu'en cela la philosophie chrétienne et payenne sont parfaitement d'accord.

Mais pourquoi l'agriculture qui offre tant d'avantages, n'est-elle pas généralement appréciée à sa juste valeur. M. le prédicateur s'est fait lui-même cette objection et y a répondu. Il compare l'agriculture à la manne que Dieu donnait autrefois à son peuple, dans le désert. Cette nourriture miraculeuse, toute excellente qu'elle était, fut cependant méprisée par quelques-uns. Les Israélites rébels et ennemis de Dieu étaient les seuls qui trouvaient cette nourriture nauséabonde. C'est la même chose pour l'agriculture. Ceux qui négligent la vertu, qui oublient Dieu, qui ne recherchent pas avant tout le royaume du ciel, ne sont pas heureux dans la carrière agricole. Il s'est efforcé en même temps de faire comprendre qu'il ne fallait pas prêter l'oreille aux flatteries trompeuses de certains hommes qui s'apitoient hypocritement sur leurs prétendues misères, cherchant à leur rendre leur condition méprisante, que ce ne sont que des malheureux qui veulent s'élever à leur dépens. M. l'orateur a raconté quelques traits fort édifiants de la vie de St. Isidore, pour nous faire voir combien était vif et grand son amour pour Dieu. Les considérations qu'il a faites sur ce sujet sont trop belles et édifiantes pour nos lecteurs, pour que nous ne les reproduisions pas.

“ Mes Frères, quel exemple pour vous ! St. Isidore cherche avant tout le royaume de Dieu, il recueille dans sa profession une riche moisson de vertus. St. Isidore aimait aussi les Eglises et avec raison.

“ L'Eglise est le temple de Dieu, c'est là que le Seigneur veut exaucer vos prières ; aimez, mes Frères, à l'exemple de St. Isidore, le temple que vous avez élevé à la gloire de Dieu. Que de motifs n'y avez-vous pas ! C'est la cloche de l'Eglise qui a annoncé aux hommes votre entrée dans le monde, c'est à l'Eglise que vous avez trouvé une vie plus précieuse que celle que vous ont donnée vos parents, la vie spirituelle. C'est à l'Eglise qu'on vous a instruit de vos célestes destinées, qu'on vous a enseigné ce qu'il fallait faire et éviter pour posséder l'héritage de votre père céleste. C'est à l'Eglise qu'on vous a nourri du pain des anges. C'est en face des saints autels de l'Eglise qu'on a béni votre union ; c'est à l'Eglise que vous apportez le fruit des bénédictions que Dieu a répandues sur votre mariage. C'est à l'Eglise que vous trouvez la paix pour votre âme, par le sacrement de pénitence. C'est le prêtre de l'Eglise qui vous console dans vos afflictions, qui va vous visiter dans vos maladies, vous fortifier par les sacrements contre les terreurs de

la mort, et reçoit votre dernier soupir. C'est l'Eglise qui, par ses glas lugubres invite toutes les bonnes âmes à recommander votre âme à Dieu, lorsqu'elle entre en jugement. C'est l'Eglise qui reçoit vos dépouilles mortelles, offre pour le soulagement de votre âme le saint sacrifice, vous donne un dernier asile, lorsque tout le monde, jusqu'à vos proches vous ont pour jamais abandonnés. Le dernier adieu qui vous sera adressé, le sera par la cloche de votre église.

“ L'Eglise, Mes Frères, c'est l'âme d'une paroisse. Voyez ce qui se passe dans une paroisse où il n'y a pas d'Eglise, une paroisse nouvelle, par exemple, les colons sont sans courage, la forêt ne tombe que lentement sous le fer de la hache. Mais si on y parle d'y bâtir une Eglise, le courage se ranime, de nouveaux colons accourent et la forêt disparaît comme par enchantement. C'est aussi à la suite d'une longue maladie, où l'on a été cloué sur un lit de douleurs, qu'on trouve belle son Eglise. Le cœur du malade répète avec bonheur les paroles du psalmiste : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domo domini ibimus*. Je me suis réjoui à cause de ce qui m'a été dit que nous irons en la maison du Seigneur.

“ Quelle joie inonde l'âme de l'exilé de son pays, lorsque au retour il aperçoit de loin le clocher de son Eglise ! L'Eglise, Mes Frères, doit vous être chère comme votre œil, votre main ; vous ôter votre Eglise, c'est vous arracher le cœur.”

A la suite de ses pieuses réflexions, M. l'orateur parle de la charité de St. Isidore, et surtout de sa foi, que Dieu a récompensée par plusieurs miracles. Il engage les cultivateurs à imiter les vertus éminentes de leur Saint Patron, comme étant le moyen d'être vraiment heureux ici bas et d'assurer leur éternel bonheur. Il leur fait voir en peu de mots, la puissance de St. Isidore dans le ciel, étant disposé à leur venir en aide s'ils l'invoquent avec amour. Et pour les engager davantage à mettre toute leur confiance en Dieu, il leur a cité ce beau trait de la vie du grand St. Bernard.

“ Malgré la délicatesse de sa complexion, Bernard se livrait avec amour aux ouvrages les plus durs, il coupait le bois dans la forêt, labourait, et s'humiliait si la force venait à lui manquer. Les médecins ne pouvaient comprendre qu'il put résister à tant de fatigues, et disaient que c'était un agneau à la charrue. Un jour de moisson, comme il ne savait pas manier la faucille, on l'engagea à s'asseoir et à demeurer en repos ; fondant en larmes il demanda à Dieu la grâce de mieux faire, et dès ce moment il s'en acquitta plus habilement qu'aucun autre. Le travail, rapporte la chronique, ne lui causait pas de distraction. Il disait que c'était surtout dans les champs et dans les bois qu'il avait appris le sens spirituel de l'Ecriture, que ses maîtres avaient été les hêtres et les chênes (1). Cependant, mes frères, de la même main dont il maniait la charrue, la herse et la faucille, il écrivait au Pape Eugène, son disciple, des conseils pleins de sagesse pour le gouvernement de toute l'Eglise.”

Puissent les éloquentes paroles du prédicateur demeurer profondément gravées dans le cœur de tous nos braves cultivateurs ! Elles contiennent des conseils, qui nous paraissent si importants, que c'est un bonheur pour nous d'avoir pu les recueillir en partie pour leur donner publicité.

(1) Gossin—course d'agriculture.

Renseignements utiles.

On lit dans le *Moniteur Universel* : on ne s'ignore que le chlorure de chaux employé avantageusement à combattre les épizooties, mais on sait beaucoup moins généralement que son odeur déplaît à un grand nombre d'animaux.

Toutes les espèces de mouches piquantes peuvent, par son emploi, être chassées de la curie en une seule nuit. Il suffit pour cela, nous dit le *Progrès de Lyon*, de placer un peu de ce chlorure sur une planche suspendue à une certaine hauteur, et de laisser entr'ouverte une fenêtre qui doit avoir soin de fermer le lendemain de bonne heure. Ce chlorure, loin de nuire au bétail, lui est au contraire utile par son action sur les miasmes. Il va sans dire qu'on doit employer ce moyen souvent, qui est d'autant plus facile qu'il n'exige que très-peu de dépenses et de préparatifs. Une pièce où se trouve du chlorure de chaux est aussitôt désertée par les souris, on en a fait l'expérience, avec un succès étonnant, dans un vaste hôtel de Nuremberg. Le chlorure de chaux préserve ainsi parfaitement les plantes des insectes, il a suffi d'en arroser les champs de choux pour mettre en fuite les puces de terre, les chenilles et les papillons. Pour cela on prend un lait de ce chlorure et l'on en asperge les plantes avec un balai, autant que possible le soir et le matin de bonne heure. On a vu une pièce de terre ainsi préparée complètement épargnée par les chenilles, tandis que les pièces environnantes étaient entièrement dévastées.

Lorsque l'on veut s'en servir pour éloigner les chenilles des arbres fruitiers, on prend une partie que l'on mêle avec une mi-partie de saindoux, et l'on forme du tout une pâte que l'on enveloppe dans de la toile et que l'on suspend autour du tronc de l'arbre. Toutes les chenilles se laissent tomber des branches et ne tentent pas de remonter par le tronc. Les papillons mêmes fuient l'arbre dont les feuilles ont été aspergées d'eau chlorurée.

C'est, il faut l'avouer, un moyen bien simple et peu dispendieux ; et quand on songe à l'état où, pour la plupart du temps, les habitants de la campagne laissent leurs champs à l'étable ; où l'air est infesté par le long séjour du fumier, et dans lesquelles les mouches, les cousins les dévorent et ne leur laissent pas un instant de repos, on peut rendre un véritable service en en recommandant instamment l'essai. — (*Journal de Québec.*)

DESTRUCTION DES PUNAISES.

A l'approche de la saison des punaises, les ménagères ne seront pas fâchées de savoir comment s'y prendre, sans presque de

dépense, pour chasser à jamais ces hôtes puants et incommodes qui font le désespoir des nuits. Il ne s'agit plus de poudres coûteuses, mais d'un agent à bas prix et très facile à employer, de plus sans danger aucun pour les personnes qui le préparent.

Donc, prenez deux livres d'alun, broyez-le, réduisez-le en poudre, faites-le dissoudre dans trois pintes d'eau et mettez-le chauffer à petit feu jusqu'à ce que l'alun soit complètement dissous. Pendant que le liquide est chaud, introduisez-en au moyen d'une brosse douce ou d'un pinceau, selon les lieux, dans les joints et les crevasses, de façon à bien imbiber, non seulement les endroits où se tiennent les punaises, mais encore les endroits environnants. — (*La Presse.*)

CONSEILS DE SAISON. — Le plus simple et le meilleur moyen de préserver les lainages pendant l'été contre les ravages des mites, est de les envelopper, après les avoir bien battus et brossés, dans un tissu de fil ou de coton. Les mites ne peuvent percer ni l'un ni l'autre. Une double enveloppe, bien serrée, de manière à empêcher l'air, sera tout à fait efficace. Un vieux drap peut faire l'affaire et épargner du camphre, etc.

POUR FAIRE DU LEVAIN. — Une pinte de farine ; une cuillerée de sucre ; une cuillerée de sel. Faire bouillir six pommes de terre dans trois pintes d'eau jusqu'à ce qu'elles soient amollies ; les passer au tamis ; quand elles sont tièdes, ajouter une chopine de levain pour faire lever.

REGLES POUR TEINDRE. — Les matériaux doivent être parfaitement propres ; le moindre vestige de savon doit être rincé dans l'eau douce ; l'article à teindre doit être complètement imprégné de teinture, sous peine d'être taché. Les couleurs claires doivent se faire dans des vases de cuivre, d'étain ou de terre, et si on les fixe il faut employer l'alun. Les couleurs foncées doivent être bouillies dans du fer et fixées à l'aide de couperose ; mais trop de couperose mange la trame.

POUR TEINDRE EN BLEU. — Enlever l'ancienne couleur par l'ébullition et rincer dans l'eau douce. Se procurer chez un chapelier ou un pharmacien une once ou plus de "Composition Bleue." C'est un mélange d'indigo et de vitriol qu'ils ont toujours sous la main, et qui doit coûter de 15 à 20 sous par once. 12 à 16 gouttes de cette composition bleue mêlées dans une pinte d'eau chaude, bien battues (et passées s'il y a un dépôt), teindront beaucoup d'articles. Si l'on veut un bleu foncé augmenter la quantité de composition. Aucun étoffe contenant du coton ne doit être teinte par ce procédé, attendu que le vitriol mange les fils de coton. Quand les objets teints sont bien secs, il est bon de les laver dans une eau de savon froide, pour prévenir tout mauvais effet du vitriol.

Prix des marchés de Québec.

28 mai 1864.

| | s. D. | s. D. |
|-------------------------------|-------|-------|
| Bœuf, par 100 lbs..... | 40 0 | 50 0 |
| " par lb, selon la quantité | 0 5 | 0 7 |
| Lard, par 100 lbs..... | 47 6 | 50 0 |
| " par lb..... | 0 5 | 0 7½ |
| " par lb (salé)..... | 0 5 | 0 6 |
| Mouton, par livre..... | 0 7 | 0 9 |
| Beurre, par lb, (en tinettes) | 1 0 | 0 0 |
| " frais, par livre.... | 1 0 | 1 3 |
| Œufs, par douzaine..... | 0 7 | 0 8 |
| Patates, par minot..... | 1 6 | 1 8 |
| Avoine do..... | 2 3 | 2 6 |
| Oignons, par baril..... | 12 6 | 15 0 |
| Pommes, par baril..... | 15 6 | 17 6 |
| Sucre d'érable, par livre.. | 0 4½ | 0 5 |
| Foin, par 100 bottes..... | 40 0 | 0 0 |
| Paille, par 100 bottes.... | 20 0 | 25 0 |
| Morue fraîche par livre.... | 0 3 | 0 0 |
| Homards..... | 1 3 | 2 6 |

Prix des marchés de Montréal.

28 mai 1864.

| | s. D. | s. D. |
|------------------------------|--------|--------|
| Fleur de la campagne, le qtl | 12 6 | 12 9 |
| Farine d'avoine do | 13 0 | 13 6 |
| Blé-d'Inde..... | 10 6 | 11 0 |
| Pois, par minot..... | 4 0 | 4 6 |
| Orge par 50 lbs..... | 3 0 | 3 6 |
| Avoine par 40 lbs..... | 2 6 | 2 9 |
| Sarrasin..... | 2 6 | 3 0 |
| Graine de lin..... | 9 0 | 10 0 |
| Graine de mil, par minot... | 10 0 | 11 3 |
| Dinde (vieux) par couple.. | 8 0 | 10 0 |
| Dinde [jeune] do..... | 7 6 | 8 0 |
| Oies do..... | 4 0 | 6 0 |
| Canards do..... | 3 9 | 4 0 |
| Volaille do..... | 3 6 | 5 0 |
| Canards sauvages do..... | 3 6 | 3 9 |
| Pigeons do..... | 1 0 | 1 3 |
| Morue, par lb..... | 0 3½ | 0 4 |
| Beurre frais, par lb..... | 0 11 | 1 0 |
| Beurre salé, par lb..... | 0 8 | 0 9 |
| Fèves canadiennes le minot | 5 0 | 6 3 |
| Patates, par poche..... | 3 6 | 4 0 |
| Sucre d'érable, par livre... | 0 5 | 0 5½ |
| Sirop d'érable, par gallon.. | 3 9 | 4 0 |
| Œufs frais, par douzaine... | 0 6 | 0 7 |
| Pommes par quart..... | \$2.25 | \$3.50 |
| Oranges, par boîte..... | 4.00 | 4.50 |
| Citrons, par boîtes..... | 4.00 | 4.50 |
| Bœuf, par 100 livres..... | 7.00 | 7.50 |
| Cochons morts, par 100 lbs | 7.00 | 8.00 |

ANNONCES.

LES personnes de la ville qui désirent passer la saison de l'été à la campagne, pourront trouver plusieurs appartements à louer, à Ste. Anne de la Pocatière, en s'adressant à F. H. Proulx.

A VENDRE à l'Imprimerie de la Gazette des Campagnes :

VIE D'ADÈLE GONLONBE

Religieuse hospitalière de l'Hôtel-Dieu, à Montréal. — Prix, vol. broché, 2s. 6d ; relié, 3s. 9d.



LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

De Québec à Gaspé, Paspébiac, Dalhousie, Miramichi, Shédiac et Pictou.



Le puissant Steamer neuf en fer à hélice et de première classe,

LADY HEAD,

W. DAVISON, Maître,

Laissera le

QUAI ATKINSON, MARDI, le 14 Juin,

A QUATRE heures P. M.

Arrêtant aux ports ci-dessus en allant et en revenant.

PRIX DU PASSAGE ET DU FRET :

| | 1re cl. | 2d. cl. | Fret p. baril |
|-----------------|---------|---------|---------------|
| Québec à Gaspé, | \$12,00 | \$4,00 | 50 cents |
| “ à Paspébiac, | 13,00 | 5,00 | 50 “ |
| “ à Dalhousie, | 15,00 | 6,00 | 50 “ |
| “ à Miramichi, | 18,00 | 7,00 | 50 “ |
| “ à Shédiac, | 19,00 | 7,50 | 60 “ |
| “ à Pictou, | 20,00 | 8,00 | 60 “ |

Les prix sont les mêmes à partir des Ports ci-dessus à Québec.

Tout le bagage est au risque des propriétaires.

Les lits ne sont pas retenus si on ne paie d'avance au bureau.

Ceux qui ont des chargements à expédier sont requis de les faire déposer à 6 heures du matin sur le quai, et de faire passer leurs entrées à la Douane avant midi, le jour du départ.

Pour de plus amples détails s'adresser à

F. BUTEAU,

Agent,

Québec, Quai Atkinson, rue St.-Jacques.
16 mai 1864.



DÉPARTEMENT DES

TERRES DE LA COURONNE.

BRANCHE DES PÊCHERIES,

Québec 25 Avril, 1864.

LES réglemens suivants concernant les réclamations pour Primes de Pêche, en vertu du chapitre 62 des Statuts Refondu du Canada, ont été approuvés par Son

Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 23 courant.

1. Toute personne réclamant des primes de pêche devra, à part les diverses exigences spécifiées dans l'acte des pêcheries, prouver à la satisfaction de tout Collecteur de douane auquel une demande pour un Certificat sera faite, que le vaisseau a été exclusivement et actuellement employé à la pêche pendant l'espace d'au moins trois mois consécutifs, ou pendant aucune autre période consécutive jusqu'à quatre mois; nul voyage ou occupation intermédiaires n'y étant compté.
2. Le temps pendant lequel chaque vaisseau est ainsi employé à la pêche pourra être prouvé par le propriétaire et deux témoins compétents, qui tous seront assermentés par le Collecteur de douane; et un journal ou livre de loch, tenu jour par jour à bord chaque vaisseau sera produit, et ses entrées seront vérifiées sous serment par le propriétaire, maître ou patron, et tel journal ou livre de loch devra mentionner les particularités du voyage, la quantité de poisson pris chaque jour par l'équipage, l'endroit où il a été ainsi occupé, et aussi le temps du départ de et arrivée à tout port ou place pendant le temps compté comme tel voyage de pêche.
3. Des preuves seront aussi requises par tout Collecteur de douane que le vaisseau réclamant la prime n'a pas été, durant la saison de pêche—laquelle saison sera en chaque cas censée être la saison de pêche continue nommée dans l'acte, et alléguée par le réclamant—engagé dans le commerce ou à transporter des cargaisons.
4. Les personnes qui probablement réclameront des primes de pêche, devraient, lors de l'octroi des permis de pêche pour la prime, être notifiées des exigences de l'acte et de ces réglemens; et qu'à moins de ce conformer à ceux sous tous les rapports, les Collecteurs de douane n'accorderont pas certificats.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

16 mai, 1864.

Marchandises Nouvelles.

TWEEDS Ecosais pour le printemps et l'été.

Tissus français (nouveau) pour Habits et Pantalons.

Tweeds de Manufactures Canadiennes.

Toile fine d'Irlande.

LES sousignés viennent d'ouvrir six caisses de Toile Fine, qu'il offrent en vente, à des prix très réduits.

Soie glacée, etc.

VENANT d'être reçues:
Soie Glacée noire, Gros de Naples, Drap de Lyon.

Chemises, Cols, etc.

LES sousignés viennent de recevoir le grand assortiment de Chemises blanches et de couleurs.

—AUSI—

Une grande variété de Cols et de Cravates, dans le dernier goût.

Chapeaux.

NOUVEAUX Chapeaux de paille pour Dames et Messieurs, Nouveaux Chapeaux de Feutre Français, Chapeaux en Drap, Chapeaux en Paramata, Casquette.

Tapis, etc.

Tapis Impérial, Tapis Tapisserie, Tapis Ecosais, Tapis Union, Tapis Fil, Tapis Manille, Tapis Toile Cirée, Tapis pour escaliers, Toile cirée pour tables, Dames, Moires.

En vente chez

A. HAMEL et FRÈRES,

16 mai 1864. Québec, Rue Sous-le-Fort.

L. J. GINGRAS & Cie.

(CI-DEVANT Ed. GINGRAS)

FABRIQUANTS DE VOITURES

DE

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL

No. 20, Rue Ste. Ursule, Haute-Ville, Québec.

L. J. G. et Cie. ont toujours un grand assortiment de voitures d'été et d'hiver.

NOUVELLES PUBLICATIONS!

INSTRUCTIONS CHRÉTIENNES

POUR LES

JEUNES GENS.

NOUVELLE ÉDITION.

SÉCIELEMENT revue, augmentée et approuvée par Monseigneur de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec.

Prix: relié, 35 cents; \$3.50 la douzaine. Un escompte considérable au cent.

Un certain nombre d'exemplaires de cet excellent livre sont reliés en percaline de fantaisie, richement ornés et dorés, pour prix dans les maisons d'éducation. Le prix en est de 50 cts., moins un bon escompte à la douzaine ou au cent.

ORDRES DES SEPULTURES.

Extrait de la nouvelle édition du PLAIN-CHANT, maintenant sous presse, et approuvé par Monseigneur de Tloa. Relié. Prix: 2 cts.; \$2.00 la douzaine.

Chez

G. & G. E. DESBARATS,
Imprimeurs-Éditeurs,

2 mai 1864. Québec.



TERRES MINÉRALES.

Département des Terres de la Couronne
Québec, 3 Mars, 1864.

RÈGLEMENTS concernant la vente des Terres Minérales approuvés par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil.

1. Les locations ne seront pas plus que quatre cents acres.
 2. Les dimensions des locations dans les territoires non arpentés seront de quarante chaînes de front sur cent chaînes de profondeur, et bornées par des lignes courant vrai nord et sud, et est et ouest, ou aussi près de ces dimensions que la configuration de la localité le permettra.
 3. Celui qui demandera une location dans un territoire non arpenté devra fournir un plan et une description d'icelle faits par un Arpenteur Provincial.
 4. Le prix sera d'une piastre l'acre, payable lors de la vente.
 5. Une taxe ou droit d'une piastre par tonneau sera chargé sur tous minéraux extraits d'une location, payable lorsqu'ils seront emportés des mines.
- Cette condition s'applique à toute terre minérale vendue depuis le 1er Avril, 1862, et est imposée au lieu du droit royalien de deux et demi par cent chargé sur les minéraux extraits de ces terres.
6. Dans les townships arpentés les lots qui offriront quelques indices de mines seront vendus aux conditions sus-mentionnées, mais pas moins d'une piastre l'acre dans aucun township, et au même prix que les autres terres dans le township, lorsqu'il est le plus d'une piastre l'acre.
 7. Il ne sera vendu qu'une location de quatre cents acres à une même personne.
 8. Les règlements sus-mentionnés ne s'appliquent pas aux mines d'or et d'argent.
 9. Tous les règlements antérieurs incompatibles avec les présents sont abrogés.

WM. McDOUGALL,
Commissaire.

☞ Toutes locations de terres minérales sur les rives nord des lacs Huron et Supérieur et sur les îles adjacentes, qui étaient, le 15 Mars, 1868, sujettes à confiscation pour non-accomplissement des conditions de vente et de locations, et qui sont demeurées sujettes à confiscation jusqu'à ce jour, sont **confisquées.**

Les locataires et leurs ayants-cause, pourvu que les transports aient été faits avant cette date, pourront appliquer les paiements faits sur toute location, en sus et au-dessus du dépôt ou premier versement, à l'achat de ces locations ou de toute autre qui pourra être offerte en vente au temps de leur demande; mais cette demande sera considérée comme un nouvel achat, sujette aux règle-

ments en force, et devra être déposée au Département des Terres de la Couronne le ou avant le PREMIER jour de NOVEMBRE, A. D., 1864.

1er avril 1864
WM. McD.,
Com.

**IMPORTANT POUR LES CULTIVATEURS
SUPER-PHOSPHATE DE CHAUX
DE COE.**

PRÉPARATION SUPÉRIEURE D'OS MOULUS

ENGRAIS SANS ÉGAL

Pour toutes les plantes de Jardins et des Champs.

Il fait mûrir les moissons de 10 à 20 jours plus tôt, et accroît merveilleusement le produit.

Certificat

DE M. GEORGE MATTHEWS.

Montréal, 3 Novembre 1863.

M. COE.—Cher Monsieur,—J'ai acheté de vous, le printemps dernier, une tonne de votre Super-Phosphate de chaux. Je l'ai appliqué aux blé-d'inde, citrouilles, navets, carottes, et en même temps j'ai appliqué un engrais très-puissant fabriqué chez moi, à d'autres racines, blé, etc., le résultat fut que les grains fertilisés par ces derniers engrais donnèrent une belle récolte, mais ils furent de beaucoup surpassés en poids, en qualité et en quantité en général, par ceux qui avaient reçu votre super-phosphate. Je me propose à l'avenir d'en user en plus grande quantité.

Je suis, Monsieur, votre, etc.,
G. MATTHEWS.

Prix, \$50 le tonneau, mis en quarts contenant à peu près 250 livres chaque; aussi en boîtes d'environ 30 livres, à \$1 chaque.

Manufacturé à vendre par ANDREW COE, propriétaire. Bureau à Toronto, No. 3,

Sallo Masonique, Rue Toronto. Bureau à Montréal, No. 38, rue St. François-Xavier.

E. L. SNOW,
Agent général.

☞ Pour plus amples informations, s'adresser à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes où l'on peut se procurer de cet engrais.
1er avril 1864.

APPARTEMENTS A LOUER.

 UNE famille désirant passer la belle saison de l'été à la campagne, pourrait se procurer plusieurs appartements, en s'adressant à Madame Jean Amiot, demeurant dans le Village de Ste. Anne de la Pocatière.
2 mai 1864.



Département des Terres de la Couronne

A VIS est par le présent donné qu'environ 275,000 acres des terres de la Couronne, dans les comtés de RIMOUSKI, TEMISCOUATA et KAMOURASKA, C. E., seront offerts en vente par encan public, les jours et places suivantes, à MIDI, savoir :

Pour le comté de Rimouski, le 6 octobre prochain, au village de St. Ulric de la Rivière Blanche.

Pour le comté de Temiscouata, le 14 du même mois, au village de l'Isle-Verte.

Pour le comté de Kamouraska, le 21 aussi du même mois, au village de Ste. Anne de la Pocatière.

Pour plus amples informations, voir la Circulaire.

WM. McDOUGALL,
15 mars 1864. Commissaire.

**J. B. C. HEBERT,
Notaire et Agent,**

TIENT son Bureau, à QUEBEC, No. 18, rue STE. FAMILLE (Côte de Léry), Haute-Ville.
1er déc. 1863.

POUR TOUT LE MONDE.

L ES Soussignés ont l'honneur d'offrir au public leurs sincères remerciements, et profitent de cette occasion pour lui annoncer qu'en conséquence de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, ils se sont vus forcés d'agrandir de beaucoup leur établissement. Ils ont maintenant en main un assortiment considérable et varié de Quincailleries, Ustensils de Ménage, Services de Table en argent, Coutelleries de Rodgers, etc., etc. Outils de toutes sortes, Ferrures de maison, Vitres, Peintures, Huile, etc.

POELES DE CUISINE et de fantaisie.

— AUSSI :—

Une collection extraordinaire de Lampes à l'Huile de Charbon, Cages d'Oiseaux, de bon choix, Munitions de chasse et pêche. Les conditions très-libérales.

BÉLANGER ET GARIÉPY.

Québec 94, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.



M. POURTIER,

CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

**N. GAUTHIER,
NOTAIRE,**

TIENT son Bureau à MONTMAGNY, près de l'Eglise.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
DU
CANADA.

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 1.30 P. M., arrivant à

| | | |
|--------------------------|------|-------|
| Chaudière Junction | 2:00 | P. M. |
| St Jean Chrysostôme | 2:15 | " |
| St Henri | 2:30 | " |
| St Charles | 2:56 | " |
| St Michel | 3:15 | " |
| St Valier | 3:28 | " |
| St François, ou Berthier | 3:44 | " |
| St Pierre | 3:53 | " |
| ST THOMAS | 4:12 | " |
| Cap St Ignace | 4:33 | " |
| L'ISLET | 4:55 | " |
| | 5:10 | " |
| Trois Saumons | 5:18 | " |
| St Jean Port Joli | 5:34 | " |
| St Roch | 5:58 | " |
| STE ANNE | 6:21 | " |
| Rivière Ouelle | 6:40 | " |
| St Denis | 6:55 | " |
| ST PASCAL | 7:13 | " |
| St Hélène | 7:33 | " |
| St Alexandre | 7:54 | " |
| RIVIERE-DU-LOUP | 8:30 | " |

Les convois partent tous les jours de la Rivière-du-Loup à 5.00 A. M., arrivant à

| | | |
|--------------------------|--------|-------|
| St Alexandre | à 5:41 | A. M. |
| St Hélène | 6:05 | " |
| ST PASCAL | 6:26 | " |
| St Denis | 6:43 | " |
| Rivière Ouelle | 7:00 | " |
| STE ANNE | 7:21 | " |
| St Roch | 7:44 | " |
| St Jean Port-Joli | 8:11 | " |
| Trois Saumons | 8:28 | " |
| L'ISLET | 8:38 | " |
| | 8:53 | " |
| Cap St Ignace | 9:17 | " |
| ST THOMAS | 9:42 | " |
| St Pierre | 10:00 | " |
| St François, ou Berthier | 10:10 | " |
| St Valier | 10:27 | " |
| St Michel | 10:41 | " |
| St Charles | 11:02 | " |
| St Henri | 11:30 | " |
| St Jean Chrysostôme | 11:45 | " |
| Chaudière Junction | 12:00 | " |
| POINTE LEVI | 12:30 | " |

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,
Surintendant local.

16 mai, 1864.

J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,
No. 9, Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

15 mars 1861.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET
JOURNAL OF EDUCATION

L'ABONNEMENT à chacun de ces journaux est d'UNE PIASTRE par année et d'un ecu seulement pour les instituteurs et les institutrices.

Ces journaux s'occupent aussi de science et de littérature, et contiennent une revue de tous les événements de chaque mois. Ils ont été mentionnés avec éloge par le jury du Département de l'Education, à l'Exposition de Londres, en 1862, et il a été accordé une MEDAILLE DE PREMIERE CLASSE pour leur rédaction.

On peut se procurer, au Département de l'Instruction Publique du Bas-Canada, la collection complète pour les prix suivants :

Chaque volume cartonné en papier se vend \$1.10 ; élégant cartonnage en toile avec vignette en or sur plat, \$1.25 ; les deux journaux, français et anglais, cartonnés ensemble, \$2. La collection complète de l'un ou de l'autre journal, formant sept volumes, se donne pour \$7 ; aux instituteurs, moitié prix, et aux Collèges, Académies, Institutions littéraires et aux Bibliothèques de Paroisse, \$5. Ceux qui désireaient se procurer des collections complètes feront bien de s'adresser de suite au Bureau de l'Education, où il n'en reste qu'un petit nombre de séries, l'année 1857 étant presque épuisée.

Le journal français se publie à 3000 exemplaires, le journal anglais à 1500. Ils ont, l'un et l'autre, une circulation à peu près uniforme dans tout le Bas-Canada, et un grand nombre d'exemplaires s'expédie à l'étranger.

On ne publie que des annonces qui ont rapport à l'Instruction publique, aux lettres, aux sciences ou aux beaux arts. Le prix des annonces est de 7 centins par ligne pour la première insertion, et 2 centins pour chaque insertion subséquente.

PRIMES.

Les éditeurs de journaux qui reproduiront l'annonce ci-dessus, auront droit, pour chaque insertion, à un des sept volumes, et ainsi de suite. Il faudra indiquer l'année du volume que l'on désire avoir.

La collection complète sera donnée à toute personne qui nous transmettra le montant de 20 nouveaux abonnements.

AGENCE A STE. ANNE
DE
LA REVUE CANADIENNE
ET DE
L'ECHO
DU
CABINET DE LECTURE PAROISSIAL.

LES personnes qui désirent s'abonner à la Revue Canadienne, ou payer leur abonnement, pourront le faire en s'adressant à Firmin H. Proulx, au Bureau de la Gazette des Campagnes, Ste. Anne de la Pocatière.

Le prix de l'abonnement est de \$1 par six mois, et payable d'avance.

AGENTS

DE LA

Gazette des Campagnes :

- ST. DENIS (en bas), M. S. Dionne.
- KAMOURASKA, Chs. Lindsay, écrivain, N. P.
- STE. HÉLÈNE, (Kamouraska) M. Ed. Chapleau, marchand.
- ST. ALEXANDRE (Kamouraska), M. Edmond Levêque, marchand.
- ST. MODESTE (Témiscouata) N. Miville, écrivain, M. P.
- ST. ELOI, Révd. M. G. Gaudin.
- ISLE-VERTE, Achille Bertrand, écrivain.
- TROIS-PISTOLES, Ths. P. Pelletier, écrivain.
- RIMOUSKI, E. Grondin, écrivain, arpenteur.
- ST. FABIEN, Révd. M. A. Ladière.
- ST SIMON (Rimouski) Aug. Pelletier, écrivain.
- ST. JEAN PORT-JOLI, P. G. Verreault, écrivain.
- L'ISLET, Jules Casgrain, écrivain, N. P.
- CAP ST. IGNACE, Noël Nadeau, écrivain.
- ST. PIERRE, RIVIÈRE DU SUD, G. Blais, écrivain.
- ST. THOMAS, Louis Blais, écrivain, avocat.
- ST. HENRI DE LAUZON, Révd. M. F. Caron.
- STE. CROIX, L. C. Desrochers, écrivain, N. P.
- ST. ANTOINE DE TILLY, Edouard LaRue, écrivain, Notaire.
- LAMBTON, le Docteur Ls. Labrecque.
- STE. JULIE DE SOMERSET, J. B. Rousseau, écrivain.
- STE. FAMILLE, ISLE D'ORLÉANS, M. Basile Marquis.
- ST. LAURENT, ISLE D'ORLÉANS, M. Zéphirin Lapière, instituteur.
- ST. JEAN DE L'ISLE D'ORLÉANS, Léonidas LaRue, écrivain, E. M.
- LES ESCOUMINS, TADOUSSAC, LES BERGERONNES, et la BAIE DE MILLE VACHES, Révd. M. R. Boily.
- ST. AMBROISE DE LA JEUNE LORETTE, M. Gonzague Vincent, M. P.
- ST. CASIMIR, F. X. Gingras, écrivain.
- ST. GRÉGOIRE, Révd. M. J. Harper.
- ST. STANISLAS DE BATISCAN, Elie Rinfret, écrivain.
- WOTTON, N. Bourque, écrivain.
- ST.-HYACINTHE, M. Max. A. Kéroack, libraire, rue Cascades.
- TERREBONNE, J. C. Auger, écrivain, Notaire
- " COLLÈGE MASSON, Révd. M. F. X. Leclerc.
- COLLÈGE DE JOLIETTE, Révd. M. Ls. G. Langlais, Procureur.
- ST. JACQUES DE L'ACHIGAN, Docteur F. L. Génand.
- ST. CÉSaire DE ROUVILLE, Révd. M. J. A. Provençal.
- MONTREAL (Carré Chaboilly), Dr. P. O'Leary, M. D.
- QUÉBEC, M. N. S. Hardy, libraire, Basse-Ville.
- RUSTICO (Isle du Prince Edouard), Révd. M. Geo. A. Belcourt.
- CARAQUET (New-Brunswick), M. John Ls. Légère.
- ST. BRUNO (Madawaska), Révd. M. A. L'Hiver.